



## Efficacité énergétique des immeubles résidentiels, phase II

### 2015 à 2017

Le projet soutient la création d'un cadre légal et institutionnel efficace pour fournir aux associations de propriétaires en Ukraine un accès au financement nécessaire à la réalisation de travaux d'assainissement énergétique du parc de logements collectifs du pays. Il est mis en œuvre par la Société financière internationale (SFI).

L'économie ukrainienne est l'une des plus énergivores du monde : son secteur résidentiel consomme environ 25 % de l'électricité du pays et 40 % de ses ressources d'énergie thermique. La pratique montre que l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles collectifs présente le meilleur potentiel d'économies d'énergie dans ce secteur. Une efficacité énergétique accrue permettrait de réduire la consommation de chauffage de 30 à 40 % et la consommation de gaz de 25 à 30 %. L'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel pourrait entraîner l'apparition d'un nouveau marché de services financiers d'un montant estimé à 50 milliards de dollars.

### Objectif général

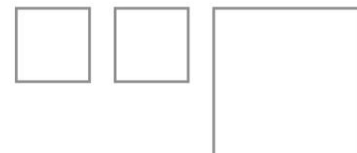
Le projet a pour objectif de faciliter les investissements dans l'assainissement énergétique des immeubles collectifs et de réduire ainsi directement les émissions de CO<sub>2</sub>. A cette fin, il vise à créer un cadre légal et institutionnel efficace pour fournir aux associations de propriétaires en Ukraine un accès au financement nécessaire à la réalisation de travaux d'assainissement énergétique du parc de logements du pays.

### Buts visés

- Augmentation du nombre de demandes de prêt déposées par les associations de propriétaires pour améliorer l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels
- Les acteurs développent leurs connaissances en matière d'efficacité énergétique des immeubles résidentiels
- Les institutions financières partenaires mettent en œuvre les recommandations du projet et accordent des prêts pour améliorer l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels

### Principaux résultats

- Création d'une législation permettant aux associations de propriétaires locales d'avoir accès au financement nécessaire à la réalisation de travaux d'assainissement énergétique des immeubles collectifs
- Sensibilisation accrue des acteurs clés du marché à l'efficacité énergétique dans le but de promouvoir des changements sur le plan législatif, de stimuler le développement de produits d'investissement et d'assurer la coopération et le soutien des principaux groupes cibles (communes, représentants du gouvernement, institutions financières, p.ex.)
- Collaboration avec trois à cinq banques ukrainiennes afin de développer et de commercialiser des produits de crédit financièrement viables destinés aux associations de propriétaires pour améliorer l'efficacité énergétique des logements



## Résultats de la phase précédente

Pendant la phase précédente et avec l'aide de la SFI, trois banques commerciales ukrainiennes ont proposé des produits de crédit pour l'assainissement énergétique de logements collectifs. Pendant la première phase, elles n'ont certes alloué que dix crédits, mais ils témoignent tout de même de la viabilité de ce produit. Des projets de loi portant sur différents aspects de la propriété individuelle ou collective d'immeubles collectifs ont été approuvés par le cabinet et transmis au Parlement. La Banque nationale ukrainienne a abaissé à un niveau situé entre 7 et 20 % les réserves requises pour des prêts à des associations de propriétaires (auparavant : 100 %). Depuis le début de la coopération avec les villes de Lviv et de Vinnytsia, 27 audits énergétiques ont été réalisés à Lviv et 65 à Vinnytsia. Bien que ces audits n'aient pas abouti à de nouveaux produits de crédit, ils ont tout de même permis au marché d'obtenir un meilleur aperçu des mesures d'assainissement techniques usuelles, de leurs coûts et de leurs effets.

| Sommaire                                  |  |
|---|--|
| Objectifs                                 | Faciliter les investissements dans des travaux d'assainissement énergétique.   |
| Activités                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'une législation en faveur du financement de l'assainissement énergétique</li><li>- Sensibilisation aux produits de crédit spécifiques à l'amélioration de l'efficacité énergétique</li><li>- Collaboration avec des banques en vue de développer et de commercialiser des produits de crédit financièrement viables destinés à améliorer l'efficacité énergétique</li></ul> |
| Thème                                     | Accès au financement   |
| Groupe cible                              | Associations de propriétaires en Ukraine   |
| Pays                                      | Ukraine  |
| Coûts                                     | Coût total du projet : 3,5 millions de dollars<br>Contribution suisse : 3,5 millions de dollars  |
| Partenaire                                | Société financière internationale (SFI)  |
| Responsable de la mise en œuvre du projet | Société financière internationale (SFI)  |
| Situation / contexte                      | L'économie ukrainienne est l'une des plus énergivores du monde, notamment en raison du manque d'efficacité énergétique des immeubles résidentiels.   |
| Durée                                     | 2015 à 2017  |
| But                                       | Créer un cadre légal et institutionnel efficace pour fournir aux associations de propriétaires en Ukraine un accès au financement nécessaire à la réalisation de travaux d'assainissement énergétique.   |